



INFORMATIONS AUX HABITANTS

A partir du 1er janvier 2022, les communes de Contz-les-Bains et de Haute-Kontz intégreront la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (CCCE). Cette fiche d'information synthétique vous permettra de visualiser les changements quant à la collecte et au tri de vos déchets.

CE QUI CHANGERA CONCERNANT LA COLLECTE



INSTAURATION DE NOUVEAUX
JOURS DE COLLECTE



DISTRIBUTION D'UN NOUVEAU
CONTENEUR D'ORDURES
MÉNAGÈRES



MODIFICATION DES RÈGLES DE
COLLECTE

TRI SÉLECTIF



MARDI
(Chaque semaine)

ORDURES MÉNAGÈRES



MERCREDI
(Chaque semaine)

PASSAGE ENTRE
6H00 et 13H00

L'échange de votre conteneur d'ordures ménagères aura lieu lors d'une des collectes du mois de janvier.

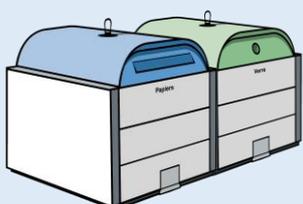
Jusqu'à ce que l'échange soit effectué, nous vous prions de sortir systématiquement votre conteneur chaque mardi soir de janvier et de ne pas le rentrer avant le lendemain 13H00.

Les conteneurs d'ordures ménagères et les sacs de tri doivent être sortis la veille de la collecte au soir et positionnés sur le bord du trottoir.

Les conteneurs d'ordures ménagères doivent être tournés poignées et roues vers la route.

Les agents peuvent refuser votre sac ou conteneur si le tri n'est pas correct.

CE QUI NE CHANGERA PAS CONCERNANT LA COLLECTE



Les emplacements des points d'apports volontaires pour le papier et le verre demeurent identiques.



Le tri sélectif sera toujours collecté dans des sacs jaunes. Ceux-ci sont à récupérer en mairie. La dotation est de 3 rouleaux par semestre/foyer.

CE QUI CHANGERA CONCERNANT LA FISCALITÉ



Jusqu'à présent, la facturation de vos déchets était adossée à la redevance incitative. A l'heure actuelle, la CCCE intègre le financement de ce service dans son budget général. Cependant, face à l'évolution de la loi et à l'augmentation des prix de traitement des déchets, la CCCE a engagé une réflexion quant à une révision de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

LES DÉCHETERIES COMMUNAUTAIRES



A partir du 1^{er} janvier 2022, pour tous vos dépôts en déchèterie, vous devrez vous rendre sur une des deux infrastructures de la CCCE.
(Cattenom et Hettange-Grande)



L'accès se fait sur présentation d'un justificatif de domicile.

Les apports sont limités à 1 voyage et 3m3 par jour dont maximum 1 m3 de gravats.

	Hettange-Grande	Cattenom
Lundi	09h00-11h45 et 13h00-17h45	13h00-18h45
Mardi	09h00-11h45 et 13h00-18h45	10h00-11h45 et 14h00-18h45
Mercredi	09h00-11h45 et 13h00-18h45	09h00-11h45 et 13h00-17h45
Jeudi	09h00-11h45 et 13h00-17h45	Fermée
Vendredi	09h00-11h45 et 13h00-17h45	09h00-11h45 et 14h00-18h45
Samedi	09h00-18h30 sans interruption	09h00-11h45 et 14h00-18h30

LE SERVICE DES ENCOMBRANTS MENAGERS



Le service des encombrants ménagers est mis à la disposition des personnes ayant des difficultés à se rendre en déchèterie pour l'apport d'objets encombrants (meubles, sommiers, vélos...). Attention : ne pourront être collectés que les objets manipulables par deux personnes.

Un planning annuel est disponible sur le site internet de la CCCE. Le passage s'effectue une fois par mois dans votre zone.

ACHAT DE COMPOSTEURS



La CCCE propose à tarifs préférentiels des composteurs et des lombricomposteurs pour que chacun puisse composter. Les prix sont de 15€ pour le composteur en bois (570L) livré avec un bio-seau et 25.40€ pour le lombricomposteur.

Commandes : formulaire téléchargeable sur le site de la CCCE ou renseignements par téléphone à l'accueil de la maison communautaire. Le retrait s'effectuera au Centre Technique Environnemental à l'adresse ci-dessous.

Imprimé par nos soins – ne pas jeter sur la voie publique

ADRESSE CTE :

Centre Technique Environnemental
10 rue du Rossignol
57330 HETTANGE-GRANDE

WWW.CCCE.FR

Accueil CCCE : 03.82.82.05.60
accueil@cc-ce.com

ADRESSE CCCE :

Maison communautaire CCCE
2 avenue du Général de Gaulle
57570 CATTENOM